

Le vote blanc sera reconnu après les municipales

Le Monde.fr avec AFP | 12.02.2014 à 16h41 • Mis à jour le 12.02.2014 à 17h20



L'Assemblée a approuvé la reconnaissance du vote blanc aux élections, pour qu'ils soient comptabilisés séparément des nuls. | AFP/JODY AMIET

Le Parlement a définitivement adopté mercredi 12 février [la proposition de loi](http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp112-156.html) (<http://www.senat.fr/dossier-legislatif/pp112-156.html>) des centristes de l'Union des démocrates et indépendants (UDI) visant à reconnaître le vote blanc. Elle entrera en vigueur le 1^{er} avril, au lendemain des élections municipales. Les européennes de juin seront le premier scrutin pour lequel cette nouveauté s'appliquera.

Le Sénat a voté le texte conforme [déjà adopté par l'Assemblée nationale en novembre](http://politique/article/2013/11/28/l-assemblee-vote-la-reconnaissance-du-vote-blanc-apres-les-municipales_3521527_823448.html) ([/politique/article/2013/11/28/l-assemblee-vote-la-reconnaissance-du-vote-blanc-apres-les-municipales_3521527_823448.html](http://politique/article/2013/11/28/l-assemblee-vote-la-reconnaissance-du-vote-blanc-apres-les-municipales_3521527_823448.html)), qui prévoit que les bulletins blancs seront désormais comptés séparément des bulletins nuls, sans pour autant influencer les résultats. Cette reconnaissance, revendiquée de longue date par les défenseurs du vote blanc, ne modifiera pas les seuils électoraux nécessaires pour atteindre la majorité absolue ou pour se tenir au second tour d'un scrutin, par exemple.

« DÉGONFLER LES VOTES EXTRÊMES »

Cette adoption constitue « *une avancée dans la transparence de la vie démocratique [et] répond aux attentes de nombreux Français depuis de nombreuses années* », a fait valoir le rapporteur, François Zocchetto (UDI-UC).
« *L'absence de reconnaissance de la voix de l'électeur qui se déplace pour*

accomplir son devoir civique était choquante en démocratie », a-t-il ajouté.

La sénatrice écologiste Hélène Lipietz s'est félicitée de cette adoption, espérant qu'elle pourra canaliser une partie du vote contestataire : « *Mieux vaut voter blanc que bleu marine* », a-t-elle lancé, en référence aux listes du Front national . Pour son collègue Philippe Kaltenbach (PS), « *si l'abstention peut généralement être comprise comme une marque de désintérêt pour la vie politique, le vote blanc doit être vu comme une attente non satisfaite qui peut traduire une forme d'espérance. C'est un choix tout aussi respectable que les autres* ».

La date d'entrée en vigueur de la mesure avait fait l'objet d'une polémique à l'automne entre les centristes, initiateurs du texte, et la majorité. Son décalage du 1^{er} mars au 1^{er} avril par les députés – au motif que les procès-verbaux des municipales étaient déjà établis – a été qualifié d'« *hypocrisie* » par le rapporteur (UDI) du texte à l'Assemblée, François Sauvadet. Il faisait valoir qu'une application dès les municipales aurait permis de « *dégonfler les votes pour les extrêmes en donnant une expression à ceux qui ne se reconnaissent pas dans l'offre politique* ».